



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**PROLONGATION DE L'ARRETE TEMPORAIRE PORTANT
L'AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE SUR
LE TROTTOIR DANS LA RUE JEAN JAURES**

Arrêté de Police n° 26/2024 (ST) du 03 avril 2024

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales*

*Vu la demande formulée par monsieur MORAWIEC Laurent,
Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté du n° 12/2024
du 05 mars 2024 afin de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans le cadre
de la pose d'un échafaudage sur le trottoir face au N° 103 de
la rue Jean Jaurès à Guesnain.*

ARRETE

ARTICLE 1 *L'arrêté n° 12/2024 du 05 mars 2024 est prorogé pour une durée
de 05 semaines.*

ARTICLE 2 *Les dispositions de l'arrêté n° 12/2024 du 05 mars 2024 restent
inchangées.*

*Fait à GUESNAIN, le 03 avril 2024
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Déléguée,
C.AMADEI*

